

## REGLEMENT CONCOURS

### Tiny House 2022 : Vers une architecture et un design de l'essentiel sous des climats chauds

#### I. ORGANISATEUR - DUREE

La Fondation Huttopia (ci-après l' : « Organisateur ») inscrite au répertoire SIRENE sous le n°851 463 455, dont le siège est rue du Chapoly, 69290 Saint-Genis-les-Ollières organise le « *Concours Tiny House 2022 : vers une architecture et un design de l'essentiel pour les habitats sous des climats chauds* » (ci-après le : « Concours »).

Les participants (ci-après les : « Participants ») peuvent y présenter leur projet de Tiny House suivant les modalités définies dans le présent règlement.

L'inscription au Concours est organisée sur le site internet [www.fondation-huttopia.org](http://www.fondation-huttopia.org) du 18 novembre 2021 à vingt heure (20h) au 15 janvier 2022 à vingt-trois heure (23h).

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisateur et des Participants au Concours.

#### II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert aux étudiants en architecture, architecture d'intérieur, design et à toute personne physique majeure à la date de sa participation, quel que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Concours ainsi qu'à toute personne membre de l'Organisateur.

La participation au Concours est strictement nominative et limitée à une seule participation. Les Participants ont toutefois la possibilité de se présenter en groupe de 5 personnes maximum. Dans ce cas le groupement désigne un titulaire lors de l'inscription, et indique les noms et adresses mail de tous les membres du groupement.

#### III. ORGANISATION DU CONCOURS

##### III.1 **OBJET DU CONCOURS**

Tout participant doit réaliser le projet d'une Tiny House d'une surface de 35 mètres carrés maximum respectant les critères de sélection définis ci-après (voir paragraphe « critères de sélection »).

##### III.2 **FORMAT DU RENDU**

Les Participants devront présenter leur création sur un document imprimable résumant le projet en format A0 et un dossier texte avec illustrations expliquant le projet.

Le dossier devra comporter :

- 1 titre
- 1 page sur le Participant et sa motivation pour répondre au Concours (soit environ 4 000 caractères, espaces inclus).
- 1 page de synthèse de votre projet (soit environ 4 000 caractères, espaces inclus).
- 1 dossier de plans et solutions techniques et éléments graphiques permettant de comprendre les principes constructifs de votre Tiny House, notamment en lien avec le thème du concours.
- 1 explication des choix pris dans le projet au regard de chaque critère (au moins 1 page par critère).
- 1 planche imprimable au format A0 synthétisant le projet

Le numéro d'inscription ainsi que les noms/prénoms des Participants et ceux des membres de l'équipe le cas échéant devront être indiqués en couverture.

Les Participants devront remettre tous les éléments constituant le dossier **en format papier** à l'adresse suivante :

**Concours Tiny House 2022**  
**Fondation Huttopia**  
**Rue du Chapoly**  
**69290 Saint-Genis-les-Ollières**

**ou en format numérique** (format PDF haute définition) sur un **serveur SharePoint** dont l'adresse et le mode de dépôt sera communiqué après la fin des inscriptions.

### **III.3 MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription s'effectue exclusivement par voie électronique.

Les Participants doivent renseigner le formulaire accessible depuis la page du Concours ([www.fondation-huttopia.org](http://www.fondation-huttopia.org)) et recevront un mail de confirmation de leur inscription comportant leur numéro de participation.

Les Participants s'engagent à participer au Concours de façon loyale et à titre personnel.

### **III.4 DEROULEMENT DU CONCOURS**

18 novembre 2021 : lancement du Concours

15 janvier 2022 : fin des inscriptions

15 avril 2022 : rendu des travaux

15 juin 2022 : sélection par le jury des finalistes. Ces derniers seront informés par courriel des résultats dans un délai de 10 jours ouvrés et seront informés d'une date d'oral devant le jury.

Juillet 2022 : oral devant le jury près de Lyon à une adresse précisée au moment de la convocation. Les prix seront remis sur place, le jour de l'oral, à l'issue des délibérations.

Ces dates de déroulement pourront être décalées à des dates antérieures ou postérieures en fonction des besoins de l'organisation du Concours. Dans ce cas les Participants seront informés par courriel dès la modification connue.

Les résultats du concours seront présentés sur le site Internet de la Fondation ([www.fondation-huttopia.org](http://www.fondation-huttopia.org)) et pourront être communiqués à la presse.

### III.5 CRITERES DE SELECTION

Chaque critère sera d'égal importance dans l'analyse des travaux.

Les travaux seront analysés au regard de l'enjeu défini dans le concours **d'une architecture et un design de l'essentiel pour les habitats sous des climats chauds** :

- **Esthétique** par son intégration au paysage,
- **Fonctionnel** par sa capacité à s'y sentir bien,
- **Économique** par son accessibilité au plus grand nombre, et une consommation énergétique limitée
- **Naturel** par son impact limité sur l'environnement à travers ses matériaux et son usage,
- **Thermique** par sa capacité à proposer un bon niveau de confort aux habitants,
- **Technique** par sa facilité de montage et de démontage.

### III.6 LE JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Raymond Desjardins : ancien Président Directeur Général des Parcs Nationaux du Québec (SEPAQ)
- Monsieur Eric-Daniel Lacombe : Architecte, EDL Architecture, Docteur en urbanisme
- Monsieur Jérôme Brisé : Concepteur expert en construction bois, Jérôme Brisé Architecture-Design
- Madame Justine Belot : Responsable développement, Galerie Slika
- Monsieur Philippe Bossanne : Président Fondateur, Huttopia & Cie
- Monsieur Jean-François Barral : Directeur Général, Huttopia & Cie
- Madame Marie-Laure Cruschi : Illustratrice, Crushiform

## IV. DOTATION

Les lauréats recevront les dotations suivantes :

Pour le **1<sup>er</sup> prix du Concours** :

- Dotation de 10 000€ (si le lauréat a déjà réalisé son prototype qu'il est en mesure de présenter) ou dotation de 5 000€ et une aide à la réalisation du prototype de la Tiny House présentée au

Concours. Cette aide est d'une valeur de 10 000€ comprenant le coût matière, la mise à disposition d'un atelier de prototypage et le temps d'accompagnement du prototypeur dans les usines de la société Hekipia (membre Fondateur de l'Organisateur), dont le siège social est 73-189 Route de Lentilly, 69380 Chessy.

Pour le **2<sup>ème</sup> prix** :

- Dotation de 2 500€

Pour le **3<sup>ème</sup> prix** :

- Dotation de 1 000€

Les travaux de tous les Participants seront présentés dans un livre illustré, édité pour l'occasion.

## **V. PROPRIETE DES PROJETS**

Conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code la propriété intellectuelle, les Participants garantissent notamment l'Organisateur que leur projet est original et qu'il résulte de leur propre réflexion, sans emprunt à des œuvres antérieures et protégées.

Les Participants garantissent irrévocablement l'Organisateur de tout recours de tiers, notamment quant à l'originalité et/ou la paternité de leur projet, sans préjudice de tout dommages-intérêts s'il y a lieu.

Il appartient aux Participants de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle, selon les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du Participant et concernant la protection de son œuvre.

## **VI. DROIT DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION**

Afin de promouvoir les projets réalisés dans le cadre du Concours, les Participants autorisent expressément l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia, à utiliser la reproduction de leurs projets sur tout type de support et par l'intermédiaire de tout média, et ce à titre gratuit, sans limitation géographique et pour une durée de 10 ans.

Ceci implique, sans que cette liste soit limitative : l'utilisation de réseaux sociaux, de sites Internet, de la télévision, de publications, de livres, de magazines, de brochures commerciales et/ou publicitaires par l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia.

Les Participants autorisent également l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia à représenter leurs projets lors d'expositions ou manifestations ouvertes au public.

A ces fins, les Participants autorisent l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia, à faire mention de leur nom et prénom ainsi que de leurs adresses professionnelles et/ou références professionnelles le cas échéant, lors de la reproduction ou représentation de leurs Projets pendant une durée de 10 ans.

## **VII. DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de la participation au Concours, des données à caractère personnel relatives aux Participants sont recueillies et enregistrées dans un fichier conservé par l'Organisateur.

La base légale du traitement de ces données à caractère personnel est le consentement des Participants et la finalité du traitement est l'organisation et la bonne gestion du « Concours Tiny House 2022 : vers une architecture et un design de l'essentiel pour les habitats sous des climats chauds ».

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les membres du Jury, les membre de l'Organisateur en charge de la réception et du traitement des dossiers de participations et des lauréats, ainsi que les membres du personnel de la société Hekipia (la société Hékipia est un membre fondateur de l'Organisateur) en charge de la réalisation du prototype.

Les données sont conservées pendant 3 ans à compter de la divulgation des résultats finaux par le jury pour tous les Participants et 10 ans pour les finalistes ainsi que pour les projets publiés.

Tous les Participants peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans ce dispositif, ils peuvent écrire à la Fondation Huttopia - Concours Tiny House 2022- Gestion des données personnelles, rue du Chapoly 69290 Saint Genis les Ollières.

Toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais et en conformité avec la loi applicable.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL.